

REGLEMENT DES FOULEES DU PONT DE PIERRE Samedi 15 septembre 2018.

Article 1.

L'association Courir à Sennecey organise la 22^e édition des Foulées du Pont de Pierre le **samedi 15 septembre 2018.**

Au programme :

- **1 km Poussins nés en 2007 – 2008. Inscription gratuite départ à 15h00.**
- **2,3km Benjamins – Minimes nés de 2003 à 2006. Inscription 3€ départ 15h10.**
- **5km Cadets et Course pour tous nés en 2002 et avant. Inscription 7€ départ 15h30.**
- **10 km Juniors à V5 nés en 2000 et avant. Inscription 10€ départ 16h30.**
Le montant de l'inscription sera majoré de 2€ pour les inscriptions sur place le jour de la course excepté pour la course de 1km qui reste gratuite.

Article 2.

Les courses attribuent des points à tous les participants au classement du Challenge de l'étoile suivant le règlement consultable depuis le lien suivant :

<http://www.challenge-etoile21.com/>

Article 3.

Pour s'inscrire, il est nécessaire de remplir un bulletin d'inscription téléchargeable depuis le blog de Courir à Sennecey <https://courirasennecey.wordpress.com/> ou de s'inscrire en ligne sur le-sportif.com à partir du lien suivant : <https://forms.registration4all.com/RE.aspx?E=142479>

Les licenciés athlétisme doivent joindre une photocopie de leur licence. Les non-licenciés doivent OBLIGATOIREMENT fournir un certificat médical de non contre indication à l'athlétisme ou à la course à pied en compétition, datant de moins d'un an. Un chèque correspondant au frais d'inscription à l'ordre de « Courir à Sennecey » doit également être joint. Les engagements à l'avance non accompagnés du chèque d'inscription et d'une copie du certificat médical daté de moins d'un an ne seront pas pris en compte. Les éléments nécessaires à l'inscription complète doivent parvenir **avant le 13 septembre 2018** à Alain VOURC'H 16 rue Victor Hugo 21800 SENNECEY LES DIJON ou encore être déposés chez notre partenaire ENDURANCE SHOP 55 rue J-J Rousseau 21000 DIJON. L'inscription peut également se faire en ligne via le site <https://www.le-sportif.com/>

Article 4.

Le retrait des dossards et les inscriptions sur place se feront au Centre Polyvalent de Sennecey-lès-Dijon rue Jean Dorain le **samedi 15 septembre 2018 à partir de 14h00.** Les inscriptions seront closes 30 minutes avant le départ de chaque course. Les dossards devront être fixés sur la poitrine.

Article 5.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'AXA assurances. Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 6.

Les coureurs autorisent l'organisation à utiliser leur image pour la promotion de la course.

Article 7.

Un poste de ravitaillement et d'épongeage sera placé au 5^e km à l'attention des coureurs du 10km. Un ravitaillement sera installé après la ligne d'arrivée à l'usage de tous les participants.

Article 8.

Récompenses : tous les participants du 1km recevront une médaille. Coupe aux 3 premiers M et F Poussins – Benjamins et Minimes remise à 15h35. La marche pour tous étant non compétitive, il n'y aura pas de récompenses. A partir de 18h00 : sur la course de 5km : coupe aux 3 premiers M et F Cadets et/ou aux 3 premiers M et F du classement scratch. Sur la course de 10km : coupe aux 3 premiers M et F Juniors à V5. Lot souvenir à tous les coureurs + tirage au sort de lots (présence obligatoire) lors de la remise des récompenses. Un vin d'honneur offert par la municipalité de Sennecey-lès-Dijon clôturera la manifestation.

Article 9.

Le départ et l'arrivée se situent rue Jean Dorain à Sennecey-lès-Dijon à proximité du centre polyvalent. Le vestiaire sportif et les douches seront mis à disposition des participants.

Article 10.

La Protection Civile de Chevigny St Sauveur sera présente pour assurer un dispositif prévisionnel de secours, un médecin sera également sur place.

Article 11.

Les résultats seront consultables sur le blog de l'association <https://courirasennecey.wordpress.com/> et seront envoyés par mail à tous ceux qui auront inscrit leur adresse mail sur le bulletin d'inscription.